

Consignes générales

Avant :

Prévoir l'accès permanent à :

- ◆ Radio avec piles
- ◆ Lampe de poche
- ◆ Eau potable
- ◆ Conserves
- ◆ Papiers personnels
- ◆ Médicaments urgents
- ◆ Couvertures
- ◆ Vêtements de rechange



Pendant

Se confiner en fonction de la nature du risque et des consignes données.



Écouter la radio, Consignes sur France Bleu Béarn FM (Orthez 104.8 ou Pau 102.5).

Ne pas téléphoner,

Laisser les lignes libres pour les secours.



Ne pas chercher les enfants à l'école, chaque école a un Plan de Mise en Sécurité.



Éviter toute flamme et étincelle en cas de risque d'explosion.



Se préparer à une évacuation : Regroupez papiers, carnets de santé et traitements médicaux en cours...

Après

Écouter la radio et suivre les consignes.



Aérer vos locaux dès la fin de l'alerte



Apporter dès que possible une première aide aux voisins,

(penser aux personnes âgées ou handicapées).



Informez les autorités de tout danger persistant



L'ALERTE

En cas d'événement grave, le déclenchement de l'alerte est de la responsabilité de l'État et des Maires. Selon la nature de l'événement, vous pourrez être informés par différents moyens:

Sirène sur le toit de la Mairie :

- ◆ Son modulé, montant et descendant, de
 - ◇ 3 séquences de 1 minute 41
 - ◇ séparées par un silence de 5 secondes.
- ◆ Fin de l'alerte = signal continu de 30 secondes.



Messages sur vos téléphones



Selon les informations que vous aurez fournies pour figurer dans la base de la CCLO

(Système d'alerte Intercommunal auquel nous vous conseillons d'inscrire vos N° de numéros de téléphone sur le site

<https://www.cc-lacqorthez.fr/>

Véhicules sonorisés.



Radio,



Télé



Personne relais (chargée par le Conseil Municipal de diffuser l'information dans votre quartier)

ou tout autre moyen...



Commune de
Maslacq

Synthèse du DICRIM

Document

d'Information Communale

sur les

RIques Majeurs



Plaquette 2021
Pliable en 3

À CONSERVER

Soyez acteurs de votre sécurité !

MàJ 15/09/2021



Risques majeurs

Le mot du Maire

Accidents technologiques, catastrophes naturelles attentats, pandémie nous ont récemment rappelé qu'aucun territoire n'est exempt de risque.

En tant que Maire, je dois :

• Assurer la protection de la population et des biens :

La commune de Maslacq s'est dotée d'un **(Plan Communal de Sauvegarde)** qui prévoit l'assistance aux populations (mise en sécurité, information, hébergement ...) en cas d'événements graves. (mis à jour en septembre 2021)

• Vous informer en éditant le DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Il est destiné à vous donner les moyens d'adopter les comportements les plus adaptés si un événement grave touchait notre commune.

Ces documents sont consultables et téléchargeables sur le site www.maslacq.fr dans la rubrique

Sécurité

Votre sécurité

Ils sont aussi à votre disposition au secrétariat de Mairie

Je vous invite à lire attentivement la présente plaquette qui est une courte synthèse du DICRIM et à la conserver à portée de main.

Jean NAULÉ - Maire



ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES

VIGILANCE ALÉAS MÉTÉO

- ♦ **Vert** : Aucune alerte publique
- ♦ **Jaune** : Être attentif en cas d'activités sensibles à la météo
- ♦ **Orange** : État de grande vigilance
Risque de phénomènes météos dangereux.
Suivre conseils des pouvoirs publics et évolution du risque.
- ♦ **Rouge** : Extrême vigilance.
Phénomènes météo, d'intensité exceptionnelle en prévision, mise en alerte de la chaîne opérationnelle à la sécurité civile. Se conformer aux consignes de sécurité des pouvoirs publics.



PLAN CANICULE

L'exposition prolongée à une température élevée peut être grave pour votre santé. Le plan canicule a pour but de mettre en place un dispositif départemental de prévention, de gestion et de suivi des conséquences sanitaires.

Conseils de comportement

- ♦ Se protéger de la chaleur
- ♦ Rester chez soi,
- ♦ Éviter les activités extérieures aux heures les plus chaudes.
- ♦ S'humidifier régulièrement,
- ♦ Boire et manger régulièrement,
- ♦ Porter des vêtements légers et se protéger la tête.
- ♦ Penser à votre voisinage isolé ou âgé.
- ♦ Donner régulièrement à vos proches de vos nouvelles si vous habitez seul.

Agé, isolé ou handicapé, vous pouvez vous inscrire à la Mairie sur le registre des personnes vulnérables

En cas de plan canicule, le CCAS fera le point avec vous sur vos besoins.



PLAN GRAND FROID

Dispositif national face aux urgences hivernales.
Mise à l'abri des personnes en situation précaire

Conseils de comportement

- ♦ Limiter les activités extérieures, se couvrir chaudement
- ♦ Garder un niveau d'exercice régulier.
- ♦ Maintenir à la maison une température (mini 19°C),
- Fermer les pièces non utilisées,
- Ne pas obstruer les bouches d'aération.
- ♦ Penser au voisinage isolé ou âgé,
- ♦ Donnez de vos nouvelles régulièrement à vos proches,
- ♦ Vous repérez des personnes en danger? , appelez le 115.

Agé, isolé ou handicapé, vous pouvez vous inscrire à la Mairie sur le registre des personnes vulnérables

En cas de plan grand froid, le CCAS fera le point avec vous

RISQUES INDUSTRIELS

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



Conseils de comportement

- ♦ Alerter les pompiers (18 ou 112) en relevant sur le véhicule en cause, les plaques permettant de connaître la nature des risques
 - Losange couleur + dessin = Classe de produit
 - Plaques rectangulaires oranges portant 2 numéros Code danger et code produit.
- ♦ Protéger : pour éviter un «suraccident »



ALÉAS TECHNOLOGIQUES

♦ Risques : Incendie, explosion, contamination de l'eau ou du sol, nuage toxique.

Conseils de comportement

- ♦ Rentrer dans le bâtiment le plus proche ou chez soi.
- ♦ Arrêter : ventilations, électricité et gaz, respirer à travers un linge épais.
- ♦ Écouter à la radio les consignes Préfectorales (en cas d'accident nucléaire, en particulier celles qui concernent la distribution de pastilles d'iode).